

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
1. La responsabilité des promoteurs d'une personne morale en formation, des fondateurs et des actionnaires	9
<p style="text-align: center;">Nikita Tissot et Basile Douley</p>	
Section 1. Engagements pris au nom d'une personne morale en formation	10
§1. Principe et origine.....	10
§2. Nouveautés introduites par le CSA.....	11
§3. Champ d'application de l'article 2:2 du CSA.....	11
I. Les sociétés visées.....	11
II. La notion de promoteur.....	11
III. Engagements visés.....	12
§4. Conditions de reprise des engagements pris au nom d'une société en formation.....	12
§5. Recours du tiers contractant.....	13
I. En cas de reprise conforme à l'article 2:2 du CSA.....	13
II. En l'absence de reprise ou de reprise non conforme à l'article 2:2 du CSA.....	13
§6. Quelques réflexions sur la mise en œuvre de l'article 2:2 du CSA.....	14
I. Les conséquences du non-respect des délais prévus par l'article 2:2 du CSA.....	14
II. La reprise des engagements par une société insolvable.....	14
III. Responsabilité en raison des fautes commises dans les actes accomplis au nom d'une société en formation.....	15
§7. Responsabilité pénale de la société en formation.....	15
§8. Caractère supplétif de l'article 2:2 du CSA.....	16

TABLE DES MATIÈRES

Section 2. La responsabilité des fondateurs	17
§1. Notion de fondateur.....	17
§2. Principes généraux	18
§3. La validité des souscriptions.....	18
§4. Responsabilité des fondateurs lors de la constitution	20
I. Responsabilité des fondateurs pour les irrégularités à la constitution	20
II. Responsabilité des fondateurs pour surévaluation manifeste des apports en nature.....	21
§5. Responsabilité des fondateurs en cas d'insuffisance des capitaux propres de départ.....	22
I. Conditions d'application.....	22
II. La notion de capitaux propres manifestement insuffisants	24
III. Le pouvoir d'appréciation du juge dans la mise en œuvre de la responsabilité des fondateurs.....	24
IV. Titulaire de l'action en responsabilité.....	27
V. Incidence de l'intervention d'un professionnel du chiffre	27
§6. Responsabilité des fondateurs relative à la dénomination de la société	29
§7. Responsabilité des fondateurs sur base du droit commun.....	30
Section 3. Responsabilité des actionnaires	30
§1. Principes généraux	30
§2. Libération des apports	31
I. Principes.....	31
II. Cas particuliers	32
A. La cession des actions.....	32
B. L'apport en industrie	33
§3. L'abus de majorité et l'abus de minorité	35
I. L'abus de majorité	35
II. L'abus de minorité	36
III. Réparation en nature de l'abus de droit	36
IV. Réparation par équivalent.....	37
V. Le sens du vote émis par le demandeur de l'action	38

2. Les éléments constitutifs, les contours et la prévention de la responsabilité des dirigeants d'entreprises	41
Thérèse Loffet	
Introduction	42
Section 1. PRINCIPES ET CHAMP D'APPLICATION	43
§1. Principes	43
I. Théorie de l'organe	43
II. Responsabilité civile personnelle : régime commun.....	44
§2. Personnes morales concernées	45
I. Sociétés, associations et fondations	45
II. Droit transitoire	46
§3. Dirigeants concernés.....	46
I. Membre d'un organe d'administration	46
II. Délégué à la gestion journalière.....	47
III. Dirigeant de fait	48
IV. Représentant permanent	49
V. Préposé à la gestion de la succursale belge d'une personne morale étrangère	50
VI. Hypothèse du cumul d'un mandat de dirigeant avec un contrat de travail	51
Section 2. Les éléments constitutifs de la responsabilité des dirigeants...	52
§1. La faute	53
I. Notion.....	53
II. Appréciation marginale.....	53
III. Appréciation <i>a priori</i>	55
IV. Absence d'incidence de la rémunération du dirigeant.....	55
§2. Le dommage	57
I. Principes.....	57
II. Évaluation	58
III. Tempérament : régime légal de limitation de la responsabilité.....	59
§3. Le lien de causalité.....	59
I. Principes.....	59
II. Dérogations.....	60

TABLE DES MATIÈRES

Section 3. L'étendue de la responsabilité des dirigeants	60
§1. Responsabilité solidaire et <i>in solidum</i>	60
I. Principes de droit commun	60
II. Responsabilité solidaire en cas d'organe d'administration collégial .	62
III. Responsabilité solidaire en cas de violation du CSA ou des statuts.	63
IV. Faculté de décharge	63
V. Contribution à la dette	64
§2. Le régime légal de limitation de la responsabilité des dirigeants	66
I. Observations préalables	66
II. Bénéficiaires de la limitation	67
III. Hypothèses couvertes.....	68
IV. Détermination du plafond	69
V. Exclusions	71
Section 4. La prévention et la couverture de la responsabilité des dirigeants	73
§1. La prévention de la responsabilité des dirigeants	73
I. La dénonciation par le dirigeant des fautes auxquelles il n'a pas pris part	73
II. La démission	74
§2. Exonération de responsabilité et engagement d'indemnisation.	75
I. Principes.....	75
II. Exonération de responsabilité	76
III. Engagement d'indemnisation.....	76
§3. L'assurance de la responsabilité civile des dirigeants.....	77
I. Généralités	77
II. Preneur d'assurance	77
III. Dirigeants assurés	79
IV. Risques couverts.....	79
V. Exclusions	80
Section 5. L'extinction de la responsabilité des dirigeants	81
§1. La décharge.....	81
I. Notion	81
II. Conditions	81
III. Effets de la décharge.....	83
IV. Situation du délégué à la gestion journalière	84

TABLE DES MATIÈRES

§2. La prescription	84
I. Principe	84
II. Actions visées	85
III. Point de départ du délai.....	85
3. La responsabilité des administrateurs dans le CSA : à qui la faute et à qui l'action ?	87
Patrick De Wolf et Inès Vermeiren	
Introduction.....	88
Section 1. Les fautes visées à l'article 2:56 CSA	89
§1. La faute de gestion.....	90
I. Portée de la faute	90
II. Le pouvoir d'appréciation du juge.....	92
III. Illustrations	94
IV. La responsabilité solidaire des administrateurs.....	95
§2. La faute quasi-délictuelle	96
I. La portée de la faute	96
II. Le pouvoir d'appréciation du juge.....	100
III. Illustrations	100
IV. La responsabilité solidaire des administrateurs.....	101
§3. La violation du code ou des statuts.....	101
I. La portée de la faute	101
II. Le pouvoir d'appréciation du juge.....	102
III. Illustrations	102
IV. La responsabilité solidaire des administrateurs.....	103
§4. Tableau de synthèse.....	103
Section 2. Les autres cas de responsabilité prévus par le code.....	104
§1. L'absence d'établissement ou de dépôt des comptes annuels....	104
§2. La responsabilité des gérants d'une société à responsabilité illimitée	105
§3. Le non-respect de la procédure des conflits d'intérêts	106
§4. La méconnaissance des dispositions légales quant à la distribution du résultat.....	107
§5. La surévaluation des apports en cas d'augmentation de capital	108

TABLE DES MATIÈRES

§6. Le non-respect de la procédure de sonnette d'alarme.....	109
§7. La responsabilité des administrateurs suite à une fusion ou une scission	111
Section 3. La responsabilité des administrateurs en cas de comptabilité irrégulière	112
Section 4. Responsabilité à l'égard du SPF finances et de l'O.N.S.S.....	113
§1. Responsabilité pour les dettes de précompte professionnel et de TVA	113
I. Généralités et personnes visées	113
II. À propos de la faute	115
III. À propos du dommage	117
IV. Le lien de causalité	117
V. Condition de recevabilité de l'action	118
§2. Responsabilité en matière de paiement des cotisations sociales de la société	118
Section 5. Les titulaires de l'action en responsabilité	120
§1. La société.....	120
I. L'action sociale ou <i>actio mandati</i>	120
II. L'action sociale minoritaire	121
§2. L'actionnaire ou le membre individuel.....	122
§3. Le curateur.....	122
§4. Le liquidateur.....	124
§5. Les tiers.....	125
Conclusion	125

4. La responsabilité des administrateurs et dirigeants et la *corporate governance*.....

David Szafran

Introduction.....	128
Section 1. Les structures de gouvernance.....	130
§1. Les régimes de gouvernance.....	130
I. La structure moniste	130
A. Le conseil d'administration en tant qu'organe collégial.....	130
1) Composition du conseil d'administration	130
2) Présidence du conseil d'administration.....	131

TABLE DES MATIÈRES

3) Administrateurs exécutifs.....	131
4) Administrateurs non exécutifs, y compris les administrateurs indépendants	131
B. L'administrateur unique.....	133
II. La structure duale	134
A. Conseil de surveillance.....	134
B. Conseil de direction.....	134
§2. Les comités spécialisés	135
I. Le comité d'audit.....	135
II. Le comité de rémunération	138
III. Les autres comités spécialisés.....	141
IV. Le comité chargé du suivi des opérations intra-groupe (société cotée)	141
§3. La gestion journalière	143
Section 2. Droits et devoirs de l'administrateur	143
§1. Droits de l'administrateur	143
§2. Devoirs collectifs et individuels de l'administrateur	144
I. Compétences réservées à l'organe d'administration	144
II. Risques de discontinuité et procédures d'alerte	144
III. Procédure de conflit d'intérêts.....	145
IV. Devoir de loyauté, de diligence et de compétence.....	146
V. Devoir de discrétion	146
Section 3. Régimes de responsabilité	147
§1. Aperçu du régime de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.....	147
I. La faute dans l'exécution du mandat et la faute de gestion	147
II. Les plafonds de la responsabilité	148
A. Seuils applicables.....	148
B. Exceptions à l'application des seuils.....	149
III. La faute de gestion grave et caractérisée en cas de faillite.....	150
§2. Aspects du régime de responsabilité pénale	151
§3. Application du régime de responsabilité aux administrateurs exécutifs.....	152

TABLE DES MATIÈRES

§4. Application du régime de responsabilité aux administrateurs non exécutifs.....	153
I. Application du régime de responsabilité à tous les administrateurs non exécutifs.....	153
II. Application du régime de responsabilité aux membres du comité d'audit.....	156
III. Application du régime de responsabilité aux trois administrateurs indépendants (opérations intra-groupe dans une société cotée).....	157
Conclusion	159
La Corporate governance.....	159
Régime de responsabilité des administrateurs et des dirigeants.....	159
Administrateurs exécutifs.....	161
Administrateurs non-exécutifs.....	162
Membres du comité d'audit.....	163
Trois administrateurs indépendants (opération intra-groupe de société cotée).....	164
5. La responsabilité des réviseurs d'entreprises.....	167
David Szafran	
Introduction	168
Section 1. Les missions du réviseur d'entreprises	169
§1. Missions réservées aux réviseurs d'entreprises.....	169
I. Le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés (mandat de commissaire).....	169
A. Certification des comptes annuels et des comptes consolidés...	169
B. Règles d'indépendance du commissaire.....	170
C. Situations de fraude.....	171
D. Rôle d'alerte du commissaire en cas de discontinuité.....	172
II. Rapport au conseil d'entreprise.....	174
III. Rapport sur les apports en nature et les quasi-apports.....	174
IV. Apport d'universalité ou de branche d'activité.....	175
V. Distribution de dividendes dans les SRL et les SC.....	176
§2. Missions réservées au commissaire ou, à défaut de commissaire, à un réviseur d'entreprises ou à un expert-comptable certifié.....	176
I. Fusions et scissions.....	176
II. Dissolution.....	177

TABLE DES MATIÈRES

III. Transformation	177
IV. Limitation ou suppression du droit de préférence	177
V. Augmentation du capital	178
VI. Cession forcée d'actions (squeeze-out)	179
VII. Missions réservées par des législations particulières (options sur actions de sociétés non cotées, Valipac, Fost Plus, Bebat...)	179
A. Options sur actions de sociétés non cotées.....	179
B. Valipac – Fost Plus – Bebat (missions environnementales).....	180
VIII. Risques de discontinuité.....	180
§3. Missions non réservées par ou en vertu de la loi.....	181
Section 2. La responsabilité civile des réviseurs d'entreprises	181
§1. Responsabilité civile concernant toutes les missions révisorales	181
I. Seuils de responsabilité	181
II. Contrat d'assurance	182
III. Représentant permanent d'un cabinet de révision	182
§2. Responsabilité civile du commissaire	183
I. Responsabilité pour faute dans l'accomplissement de sa mission.....	183
II. La responsabilité en cas d'infraction au droit des sociétés ou aux statuts	184
III. La décharge de l'assemblée générale.....	185
IV. Extension naturelle du mandat de commissaire.....	185
§3. Responsabilité civile concernant les missions non réservées par la loi aux réviseurs d'entreprises.....	186
Section 3. La responsabilité pénale des réviseurs d'entreprises	188
§1. Responsabilité pénale du cabinet de révision et du représentant permanent	188
§2. Quelques dispositions spécifiques	190
I. Mandat de commissaire	190
II. Violation du secret professionnel.....	191
§3. Délits de droit commun.....	192
Section 4. La responsabilité disciplinaire des réviseurs d'entreprises	193
§1. Les principes du droit disciplinaire.....	193
§2. Supervision publique.....	194
§3. Contrôle de qualité	195
§4. Surveillance et instruction disciplinaire.....	195

TABLE DES MATIÈRES

§5. Procédure disciplinaire.....	195
I. Discipline des réviseurs d'entreprises.....	195
II. Discipline des stagiaires	197
§6. Procédure administrative	198
Conclusion	198
Missions des réviseurs d'entreprises.....	198
Responsabilité civile	200
Responsabilité pénale	201
Responsabilité disciplinaire	202
6. La responsabilité des dirigeants d'entreprises en difficulté	205
Jérôme Henri	
Introduction	206
Section 1. Les hypothèses de responsabilité visées par le Code des sociétés et des associations	207
§1. Les faits graves et concordants susceptibles de compromettre la continuité de l'entreprise	207
§2. La sonnette d'alarme	208
I. Introduction	208
II. L'actif net.....	209
III. La procédure de la sonnette d'alarme	210
A. Déclenchement	210
1) Pour les SRL et SC.....	210
2) Pour les SA.....	211
B. Procédure	211
1) Convocation de l'assemblée générale	211
2) Options à disposition de l'organe d'administration.....	213
3) Conditions et formalités particulières de la dissolution.....	213
4) Situation particulière des SA dont l'actif net est inférieur au capital minimum.....	215
5) Pérennité de la procédure de la sonnette d'alarme	215
C. Sanction.....	216
1) Principes.....	216
2) Évaluation du dommage	217
3) Renversement de la charge de la preuve.....	218

TABLE DES MATIÈRES

§3. Les frais d'établissement de la comptabilité dans le cadre d'une liquidation.....	220
Section 2. Les hypothèses de responsabilité visées par le livre XX du Code de droit économique.....	220
§1. La responsabilité dans le cadre d'une procédure de réorganisation judiciaire.....	220
§2. Le défaut d'aveu de faillite.....	222
§3. Les articles XX.225, XX.226 et XX.227 CDE – Caractéristiques communes	225
I. Présentation.....	225
II. La faillite d'une personne morale.....	225
III. Les dirigeants visés.....	226
IV. La compétence du tribunal de l'insolvabilité	227
V. Notification aux autorités disciplinaires	228
§4. L'article XX.225 CDE – La responsabilité pour faute grave et caractérisée ayant contribué à la faillite	228
I. Conditions.....	228
A. Présentation des conditions.....	228
B. Une insuffisance d'actifs.....	229
C. Chiffre d'affaires et total de bilan (art. XX.225, § 2 CDE)	229
D. La faute grave et caractérisée ayant contribué à la faillite	230
II. Personnes susceptibles d'introduire l'action.....	232
III. Sanction.....	233
IV. Répartition de l'indemnisation.....	234
§5. L'article XX.226 CDE – La responsabilité pour non-paiement des cotisations sociales.....	234
I. Conditions.....	234
A. Présentation des conditions.....	234
B. La faillite d'une personne morale	235
C. Des cotisations sociales impayées	235
D. Des dettes de cotisations sociales dans trois faillites ou liquidation.....	236
II. Personnes susceptibles d'introduire l'action.....	236
III. Sanction.....	237
IV. Répartition de l'indemnisation.....	239
§6. L'article XX.227 CDE – La responsabilité pour poursuite déraisonnable de l'activité (« <i>wrongful trading</i> »)	239

TABLE DES MATIÈRES

I. Conditions.....	239
A. Présentation des conditions.....	239
B. Une personne morale qui n'est pas une association ou fondation qui tient une comptabilité simplifiée	240
C. Une insuffisance d'actifs.....	240
D. L'absence de perspectives raisonnables de préserver l'entreprise ou ses activités.....	240
E. Le fait de ne pas avoir agi comme un administrateur normalement prudent et diligent	241
F. Dans le chef d'un dirigeant de l'entreprise.....	241
II. Personne susceptible d'introduire l'action	241
III. Sanction.....	241
IV. Répartition de l'indemnisation.....	242
§7. Les frais d'établissement de la comptabilité dans le cadre d'une faillite	242
Tableau de synthèse	244
Conclusion	245

7. Les mandataires de justice du droit économique : missions et responsabilités.....

Yannick Alsteens

Introduction	248
Section 1. Typologie des mandataires de justice	248
§1. Les caractéristiques communes.....	248
§2. Les mandataires de justice du droit de l'entreprise.....	249
I. Mandataire « ingouvernabilité » de l'article XX.30 du CDE	249
A. Désignation.....	249
B. Mission.....	251
II. Administrateur provisoire durant le sursis de l'article XX.31 du CDE ..	252
A. Désignation.....	252
B. Mission.....	253
III. Administrateur provisoire en cas d'indices graves de faillite de l'article XX.32 du CDE	253
A. Désignation.....	253
B. Mission.....	253
IV. Médiateur d'entreprise de l'article XX.36 du CDE.....	254
A. Désignation.....	254

TABLE DES MATIÈRES

B. Mission.....	255
V. Mandataire « prépack » de l'article XX.39/1 du CDE	256
A. Désignation.....	256
B. Mission.....	256
VI. Mandataire chargé du transfert de l'article XX.85 du CDE	257
A. Désignation.....	257
B. Mission.....	258
VII. Curateur de faillite.....	260
A. Désignation.....	260
B. Mission.....	260
VIII. Le co-curateur	261
A. Désignation.....	261
B. Mission.....	262
IX. Liquidateur judiciaire.....	262
A. Désignation.....	262
B. Mission.....	264
X. Administrateur provisoire de droit commun.....	265
A. Désignation.....	265
B. Mission.....	267
Section 2. La responsabilité des mandataires de justice.....	268
§1. Le régime général	268
I. La faute.....	268
II. Le lien causal.....	269
III. Le dommage.....	270
§2. Le mandataire de justice qui ne substitue pas à l'organe de gestion	271
§3. Le mandataire de justice qui se substitue à l'organe de gestion	273
§4. Le curateur.....	274
§5. Le liquidateur.....	276
Conclusion	278

**8. La responsabilité pénale des dirigeants
d'entreprises : une réflexion sur les récentes
évolutions législatives et jurisprudentielles** 281

André Risopoulos

Introduction	282
Section 1. Les principes essentiels	283
§1. La fin du décumul partiel de la responsabilité pénale de la personne morale et des personnes physiques qui ont agi en son sein.....	283
§2. L'imputabilité et la délégation de pouvoirs.....	285
Section 2. L'extension du risque pénal	288
§1. Bénéficiaires économiques et risque blanchiment, le risque UBO – AML.....	288
I. Le registre UBO.....	288
II. L'anti-blanchiment.....	288
§2. Les domaines sensibles encore peu ou mal identifiés.....	290
I. Lobbying et corruption.....	290
II. Les lanceurs d'alerte.....	290
§3. Les concepts et les domaines à risque déjà identifiés.....	292
I. La question particulière des faux et usages de faux, sur le plan de la durée de l'état infractionnel.....	292
II. Le risque pénal fiscal.....	293
§4. Les peines.....	295
I. La peine accessoire de confiscation.....	295
II. Les peines d'interdictions professionnelles.....	298
Conclusion	298

**9. La responsabilité pénale des dirigeants
d'entreprise et le droit pénal social**..... 299

Antoine Chomé

Introduction : le droit pénal social et les dirigeants d'entreprise	300
§1. Le dirigeant d'entreprise et le droit pénal social : un couple sous tension.....	300
§2. Le Code pénal social comme source unique du droit pénal social ?.....	302

TABLE DES MATIÈRES

§3. Les spécificités procédurales du droit pénal social	303
I. Les inspecteurs sociaux comme acteurs clés du droit pénal social.....	303
II. Les pouvoirs des inspecteurs sociaux.....	306
III. La coexistence d'une phase administrative et d'une phase pénale : le pouvoir d'appréciation des inspecteurs sociaux et des prérogatives tirés du Code pénal social.....	306
§4. Les différentes modalités de poursuites des infractions de droit pénal social – la procédure administrative ou pénale (art. 68-71).....	308
I. Les infractions de niveau 1	308
II. Les infractions de niveau 2, 3 et 4.....	309
§5. La répression des infractions en droit pénal social.....	310
Section 1. La phase d'enquête : l'apposition de scellés sur le lieu de travail pour exiger la régularisation d'infractions en droit pénal social est-elle légale ?	311
§1. La pratique de l'Auditorat du travail consistant à la mise sous scellés d'un lieu de travail et l'exigence de régularisation des infractions supposées	311
§2. Le fondement de la mise sous scellés d'immeubles et l'objet de la mesure.....	313
§3. Exiger la « régularisation » de l'infraction comme condition à la levée des scellés.....	320
Section 2. L'imputabilité en droit pénal social et la participation punissable du dirigeant d'entreprise : Questions pratiques relatives à la sous-traitance et au détachement de travailleurs.....	323
§1. Le droit pénal social et la technique de l'imputabilité légale	323
§2. L'imputabilité de l'infraction à l'« employeur, son préposé ou son mandataire » et les principes de responsabilité pénale	325
§3. Les notions d'« employeur », de « mandataire » et de « préposé » en droit pénal social	328
§4. La délégation en tant qu'instrument de prévention du risque pénal	334
§5. Rappels des principes en matière de participation pénale appliquée aux dirigeants d'entreprise	337

TABLE DES MATIÈRES

Section 3. La question de l'autonomie du droit pénal social : illustration au travers de l'infraction d'absence de DIMONA..... 339

 §1. Préambule : la DIMONA : Quand et pour qui ?..... 339

 §2. La thèse de l'autonomie du droit pénal social : principes et critiques 341

Section 4. Le harcèlement et la violence au travail : Quelles réactions de l'employeur ? 347

 §1. La violence au travail..... 347

 §2. Le harcèlement au travail 351

 §3. Les obligations de l'employeur face à une situation de harcèlement ou de violence au travail : principes relatifs à la prévention des risques sociaux 353

Conclusions..... 359

10. Les interdictions professionnelles et la réhabilitation..... 361

Jeffry Camby

1. Les interdictions professionnelles

Section 1. Le volet civil 362

 §1. La volonté du législateur..... 362

 §2. L'interdiction au failli personne physique en raison d'une faute grave et caractérisée qui a contribué à la faillite (article XX.229, § 1^{er}, CDE) 363

 I. Les personnes visées 363

 II. Les comportements justifiant le prononcé d'une interdiction..... 363

 III. La portée de l'interdiction..... 365

 IV. La durée de l'interdiction..... 366

 V. L'influence de l'effacement de la dette sur l'interdiction professionnelle..... 366

 I. La notion d'effacement 366

 II. Le lien entre l'effacement, la réhabilitation et l'interdiction..... 367

 VI. Les garde-fous au prononcé de l'interdiction..... 368

TABLE DES MATIÈRES

§3. L'interdiction aux dirigeants de fait et de droit en raison d'une faute grave et caractérisée qui a contribué à la faillite (article XX.229, §§ 3 et 4 CDE)	368
I. Les personnes visées	369
I. Les administrateurs et gérants.....	369
II. Toute personne ayant détenu le pouvoir de gestion	369
II. Les comportements justifiant le prononcé d'une interdiction.....	370
III. La portée de l'interdiction.....	373
IV. La durée de l'interdiction.....	373
§4. L'interdiction en cas de non-respect de l'article XX.146 CDE (Art XX.229, § 2 CDE)	373
I. Les personnes visées	374
II. Les comportements justifiant le prononcé d'une interdiction.....	374
III. La portée de l'interdiction.....	374
IV. La durée de l'interdiction	375
§5. L'inapplicabilité de l'interdiction professionnelle aux professions libérales	375
§6. Les règles procédurales	376
I. La procédure initiale.....	376
II. La procédure particulière relative à l'interdiction prononcée sur base de l'article XX.229, §2	378
§7. Les conséquences du non-respect de l'interdiction professionnelle	378
I. La procédure d'appel.....	379
II. Le pourvoi en cassation.....	381
Section 2. Le volet pénal.....	381
§1. Les dispositions légales.....	381
§2. L'interdiction professionnelle au titre de peine accessoire	382
Section 3. Le lien avec la liquidation.....	384
Section 4. L'interdiction régie par des dispositions particulières.....	385
2. La réhabilitation	
Section 1. La règle.....	385
Section 2. La procédure	386